



Bilan de la mise en œuvre de la déclinaison Année 2014



Bilan de la mise en œuvre de la déclinaison

Année 2014

Animateur régional : Olivier Vannucci

Conservatoire d'espaces naturels de la Sarthe

Correspondant DREAL Pays de la Loire : Arnaud Le Nevé

Partenaires :

LPO Sarthe, Mayenne Nature Environnement, CPIE Mayenne Bas-Maine, PNR Normandie Maine, CPIE Loire Anjou, ONEMA Sarthe, ONCFS Sarthe

ANNEXES

Fiches projets et budgets associés (Sarthe et Maine et Loire)

Compte rendu du COPIL régional

Communication / Plaquette

Remerciements :

Claire Chatagnon, Frédéric Lécureur, Julien Moquet, Patrick Mûr, David Quinton, Margot Le Guen, Mickaël Mimaud, Pauline Gautier, Dominique Tavenon, Michel Leroux, Monsieur Grudet, Arnaud Lefeuvre, Franck Sarry, Monsieur et Madame Lecoq, Université d'Angers (laboratoire GECCO).

Sommaire

1. Animation de la déclinaison régionale	4
2. Comité de pilotage régional	5
3. Comité de pilotage national	6
4. Programmes d'actions régionales	6
5. Actions mises en œuvre	7
5.1. Action A.1 Assurer la prise en compte de l'espèce et se donner les moyens de suivre la mise en œuvre du PNA	7
5.2. Actions C.1 Développer la connaissance scientifique indispensable à l'établissement de mesures conservatoires efficaces ; C.2 Evaluation de l'efficacité d'une intervention sur une population isolée de faible effectif ; C3 Amélioration de la connaissance sur la répartition géographique de l'espèce et suivi de son évolution en Pays de la Loire	7
5.3. Action G.2 Développement et valorisation de pratiques d'exploitation de carrières favorables à l'espèce	9
5.4. Action G.4 Protection des stations les plus sensibles / Gestion conservatoire de « petites stations »	9
5.5. Action R.2 Mise en place d'un réseau de veille	9
5.6. Action I.2 Mise en place d'actions de communication sur l'espèce et lancement d'actions de sensibilisation auprès du grand nombre	9
5.7. Autres actions	10
6. Bilan financier de la mise en œuvre du plan pour l'année 2014	11
7. Conclusion	11
8. Perspectives	12

1. Animation de la déclinaison régionale

L'animation de la déclinaison régionale relève de l'action A.1 du plan « Assurer la prise en compte de l'espèce et se donner les moyens de suivre la mise en œuvre ». L'animateur de la déclinaison régionale a pour mission :

- d'assurer le lien avec la coordination nationale du PNA (Cédric Baudran - ONF);
- de centraliser les données et les informations régionales ;
- de coordonner et soutenir l'ensemble des acteurs et des actions mises en œuvre en région concernant le Sonneur à ventre jaune et leurs habitats ;
- de réaliser les bilans et d'animer les comités de pilotage en lien avec la DREAL des Pays de la Loire ;
- de chercher des pistes de financements pour mettre en œuvre les actions ;
- de relancer et d'animer le réseau des herpétologues sur les investigations concernant le Sonneur à ventre jaune en lien avec les associations régionales et locales ; d'échanger régulièrement avec la personne qui pilote les PNA en faveur de la faune à la DREAL Pays de la Loire

Une enveloppe de 5 000 € (DREAL Pays de la Loire) a été dédiée à cette animation réalisée par le CEN Sarthe.

Deux actions principales ont été réalisées au cours de cette année 2014 :

- organisation du comité de pilotage de lancement de la déclinaison ;
- montage d'un programme d'actions régionales multi-partenarial.

2. Comité de pilotage régional



Le comité de pilotage de lancement de la déclinaison régionale du Plan national d'action en faveur du Sonneur à ventre jaune en Pays de la Loire a eu lieu le 11 février 2014 au Mans.

Il a rassemblé 20 personnes qui ont pu participer et échanger sur les différents points de l'ordre du jour :

- Introduction du PNA par Arnaud Le Nevé, DREAL des Pays de la Loire et conditions de financement actuel ;
- Présentation de la déclinaison régionale par le CEN Sarthe (animateur régional) et précision sur le statut de l'espèce en région ;
- Actions de conservation actuelles (CPIE Loire et Mauges, CEN Sarthe et LPO Sarthe) ;
- Point sur les projets nationaux par Cédric Baudran, ONF (animateur national du PNA en faveur du Sonneur à ventre jaune) ;
- Les actions 2014 ;
- Perspectives et calendrier prévisionnel pour 2014 et 2015 ;
- Questions diverses.

On notera la présence de l'animateur national du PNA, Cédric Baudran.

La présentation et le compte-rendu de ce comité de pilotage figurent en annexes de ce rapport.

3. Comité de pilotage national

Le comité de pilotage national animé par la DREAL Lorraine et l'ONF, s'est tenu au Muséum national d'histoire naturelle dans le 13^{ème} arrondissement de Paris, le 28 février 2014.

Lors de cette rencontre, il a été convenu que la mise en œuvre de l'animation nationale et des déclinaisons régionales du plan national s'appuyaient sur les actions suivantes :

- Lancement d'études et recherches sur l'espèce
- Amélioration de la prise en compte du Sonneur dans les pratiques agricoles, forestières et l'exploitation des carrières, via la rédaction de cahiers d'orientations techniques
- Définition et mise en œuvre d'une gestion adaptée des stations isolées de Sonneurs à ventre jaune.

Par ailleurs, lors du comité de pilotage national, le choix a été fait de développer en premier lieu les cahiers d'orientations techniques pour le milieu forestier, puisque l'essentiel des populations de Sonneur se trouvent dans cet habitat et qu'un certain nombre de mesures ont déjà été mises en œuvre ou testées par les forestiers.

Un canevas global a été proposé :

- Rappel des enjeux et de la réglementation
- Fiche sur l'espèce et ses habitats
- Gestion : Mesures favorables, mesures à éviter, à proscrire (et solutions alternatives), dates préconisées par région.

Présentation de cas concrets. Il est nécessaire de préciser que ce choix n'est néanmoins pas totalement adapté au contexte ligérien, l'essentiel des populations de Sonneur étant recensées en milieu bocager.

4. Programme d'actions régionales

Afin d'assurer une mise en œuvre efficace de certaines actions, le travail d'animation en 2014 a principalement concerné la mise en application d'un programme d'actions annuel et multi-partenarial (travail débuté en fin d'année 2013). Compte tenu des objectifs et des priorités de la déclinaison régionale, 2 actions ont été ciblées par ce programme :

- Amélioration des connaissances sur la répartition du Sonneur à ventre jaune (fiches action C1, C2 et C3)
- Maintien et restauration des habitats du Sonneur à ventre jaune (fiches action G2 et G4)

Dès août 2013 et jusqu'à février 2014, la mission d'animation a été consacrée à développer des projets multi-partenariaux et à la recherche de financements auprès des partenaires régionaux.

Pour cette première année de mise en œuvre opérationnelle de la déclinaison régionale du PNA en faveur du Sonneur à ventre jaune *Bombina variegata* (déclinaison régionale validée en juin 2013), la priorité a été de réaliser un état des lieux de la situation de l'espèce en Pays de la Loire. Cette action apparaît en effet comme indispensable avant la mise en œuvre de toute mesure de gestion conservatoire (cf. fiche actions C.1).

Objectifs attendus :

- Améliorer la connaissance sur la répartition géographique de l'espèce sur la Mayenne et la Sarthe
- Apporter des éléments concrets à la connaissance des métapopulations
- Favoriser les relations entre propriétaires/gestionnaire et structures naturalistes
- Animation foncière : réaliser un annuaire des propriétaires et gestionnaires des parcelles abritant les stations (fiche présentée en annexe)
- Fédérer les structures naturalistes sur la conservation d'une espèce emblématique

5. Actions mises en œuvre

5.1. Action A.1 Assurer la prise en compte de l'espèce et se donner les moyens de suivre la mise en œuvre du PNA

Le CEN Sarthe a porté l'animation de cette déclinaison régionale en contactant l'ensemble des structures spécialisées ou non en herpétologie pour faire émerger des projets. Des contacts réguliers avec la DREAL des Pays de Loire ont permis de faire avancer certaines démarches de conservation d'espaces et de protection d'habitats de reproduction.

5.2. Actions C.1 Développer la connaissance scientifique indispensable à l'établissement de mesures conservatoires efficaces ; C.2 Evaluation de l'efficacité d'une intervention sur une population isolée de faible effectif ; C3 Amélioration de la connaissance sur la répartition géographique de l'espèce et suivi de son évolution en Pays de la Loire

○ Description de l'action en Sarthe et Mayenne :

En 2014, des inventaires de terrain ont été réalisés. Chaque site pré-identifié (cf. déclinaison régionale du PNA) a été inventorié à deux périodes de l'année suivant le cycle biologique du sonneur. Une formation des prospecteurs a été prodiguée en amont et/ou pendant la phase de terrain pour améliorer les efforts de prospection et aider à la reconnaissance de l'espèce sur le terrain.

Chaque organisme partenaire est passée à deux reprises sur des sites historiques où l'espèce a déjà été observée et au besoin a élargi le rayon de prospection à 2 kilomètres suivant la disponibilité en habitats aquatiques.

Chaque propriétaire a été contacté dans la mesure du possible afin d'envisager a minima la signature d'une convention (ou location ou acquisition de parcelle(s)) dans le but de préserver les stations ou d'améliorer la gestion existante (si il y en a une).

Au moyen de prospections de terrain, chaque individu contacté a eu la face ventrale photographiée (base de données indispensable pour connaître les dynamiques de populations à plus ou moins long terme).

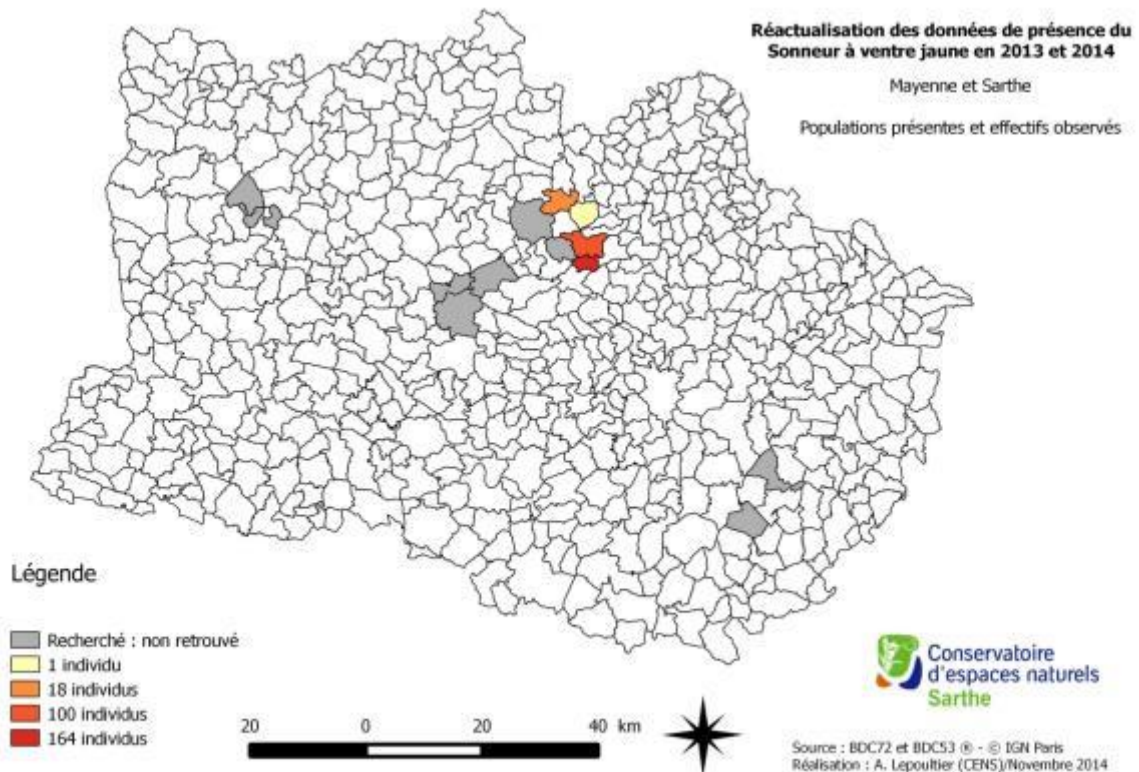
La nouvelle étude de Capture-Marquage-Recapture menée par le CEN Sarthe permettra d'évaluer la taille des populations et de la comparer à celles de 2013 réalisée sur la carrière CEMEX à Ségrie par la LPO Sarthe et également avec l'étude de 2007 sur les deux sites : Ségrie et Vernie. Cela permettra d'évaluer les variations démographiques des populations par la même occasion.

○ Description de l'action en Maine-et-Loire :

Depuis 1999 et la découverte d'une station de l'espèce à Neuvy-en-Mauges, unique commune accueillant une population en Maine-et-Loire, le CPIE Loire Anjou assure un suivi du nombre des individus. Bien que l'espèce n'y a pas été recontactée depuis 2007, des passages annuels sont néanmoins réalisés (le 13 mai 2014, aucun contact).

Ce programme s'est déroulé sur 1 année. La zone d'études concerne 3 départements :

- La Sarthe, principaux sites dans le nord-ouest du département et un secteur autour de la forêt de domaniale de Bercé
- La Mayenne, partie nord et est du département Le Maine et Loire, station historique suivi régulièrement par le CPIE Loire Anjou



Carte issue de l'étude menée en 2014.

Prélèvement d'ADN

Le laboratoire GECCO de l'Université d'Angers possède toujours les échantillons de salive de plusieurs individus de sonneurs prélevés en 2008 sur les sites de Vernie et de Ségrie. Il serait important d'envisager l'analyse de ces prélèvements.

5.3. Action G.2 Développement et valorisation de pratiques d'exploitation de carrières favorables à l'espèce

La LPO Sarthe mène depuis 2006 de nombreuses actions auprès du carrier CEMEX sur la commune de Ségrie. Des zones refuges sont gérées en faveur du sonneur. Ces micro-habitats humides pionniers permettent aux amphibiens de s'y reproduire. A terme, des aménagements de points d'eau en périphérie permettront de créer des habitats favorables à l'espèce en dehors du périmètre d'extraction.

5.4. Action G.4 Protection des stations les plus sensibles / Gestion conservatoire de « petites stations »

Le CEN Sarthe et la LPO Sarthe poursuivent leurs actions de gestion des sites à Sonneur à ventre jaune.

En 2014, le Conservatoire a restauré une mare pour diversifier les habitats de ponte et de reproduction sur le site de Vernie. La station de Douillet-le-Joly a pu être inventoriée et l'ensemble des individus de sonneur ont été photographiés (18 adultes marqués) pour dans l'hypothèse pouvoir déposer un projet de CMR en 2016.

5.5. Action R.2 Mise en place d'un réseau de veille

Pour cerner au mieux les enjeux et la préservation de l'espèce, l'ONEMA et l'ONCFS ont été conviés à plusieurs réunions et visites de terrain pour assurer une veille écologique sur le Sonneur à ventre jaune. Dès la première année de mise en œuvre du plan, des dégradations des habitats ont été constatés :

- Passage d'engins motorisés sur les sites de ponte du sonneur,
- Entretien d'un fossé en période de croissance des têtards,
- Etc.

5.6. Action I.2 Mise en place d'actions de communication sur l'espèce et lancement d'actions de sensibilisation auprès du grand nombre

En 2014, le lancement de la déclinaison régionale du plan a facilité la création d'outils de communication et notamment d'une plaquette grand public, éditée à 5 000 exemplaires. En complément, des bâches pédagogiques ont été imprimées.



5.7. Autres actions

Tout au long de l'année, le CEN Sarthe a répondu aux sollicitations de différents acteurs, notamment les collectivités locales.

Il a aussi pris contact avec les partenaires des régions limitrophes pour connaître la dynamique des déclinaisons régionales et proposer un atelier technique Grand Ouest sur la thématique des « petites stations en limite d'aire de répartition ».

Plusieurs animations grand public ont été réalisées pour sensibiliser les habitants du Pays de la Haute Sarthe.

Schéma des Espaces naturels sensibles

Le CEN Sarthe a présenté la déclinaison régionale du PNA lors de l'invitation du Conseil général de la Sarthe sur la réflexion autour du Schéma ENS le 27 mars 2014. Le Sonneur à ventre jaune apparaît comme une espèce prioritaire dans les actions de conservation du schéma.

Le Conseil général de la Sarthe est déjà engagé aux côtés du CEN Sarthe depuis de nombreuses années sur les parcelles de Monthorin à Vernie.

Chambre d'agriculture

Le CEN Sarthe construit actuellement un projet avec la Chambre régionale d'agriculture sur un outil technique de gestion des milieux agricoles en faveur du Sonneur à ventre jaune. Ce projet devrait voir le jour en 2015 avec la création d'un groupe de travail spécifique à la thématique agricole.

6. Bilan financier de la mise en œuvre du plan pour l'année 2014

De nombreuses actions ont vu le jour sous l'impulsion de la déclinaison régionale en 2013.

Tableau récapitulatif de l'ensemble des actions réalisées en 2014 dans le cadre du PNA Sonneur à ventre jaune :

Structures	Actions	Financeurs	Montant
CEN Sarthe	Animation déclinaison du PNA en faveur du Sonneur à ventre jaune	DREAL Pays de la Loire	5000 €
LPO Sarthe, Parc Naturel Régional Normandie Maine, CEN Sarthe, Mayenne Nature Environnement, CPIE Mayenne Bas-Maine	Prospections et actualisation de la répartition de Sonneur à ventre jaune	Agence de l'eau Loire Bretagne, Région des Pays de la Loire, Conseil général de la Sarthe	32 167.50 €
ONF et CEN Sarthe	Prospections Sonneur à ventre jaune en forêt de Bercé (72)		
CPIE Loire Anjou	Suivi de la dernière station historique de Maine et Loire à Neuvy en Mauves	Autofinancement	
ONF et PNR Normandie Maine	Prospections en forêt domaniale de Sillé-le-Guillaume (72)		
CEN Sarthe	Restauration d'une mare à Vernie	CG 72	500 €
Total 2014			37 667.50 €

7. Conclusion

L'action de l'ensemble des partenaires a permis de faire avancer la connaissance sur l'espèce en 2014. L'ensemble des stations se répartit sur une bande de 15 kilomètres de long de Vernie à Douillet-Le-Joly (du sud vers le nord). L'isolement et le non renouvellement des populations est sans doute une des causes principales de disparition de l'espèce.

Nous savons également que l'espèce reste menacée à court terme par l'évolution des pratiques agricoles et la disparition des points d'eau stagnants plus ou moins temporaires. Un travail de reconnexion des métapopulations pourra alors amener les collectivités locales à réfléchir à leur trame verte et bleue en se basant sur une espèce à haute valeur patrimoniale : le Sonneur à ventre jaune.

Néanmoins, on constate à l'heure actuelle la difficulté de faire cohabiter la préservation de la biodiversité et le développement des activités humaines. Les Plans nationaux d'action doivent être des leviers de la concertation et amener l'ensemble des acteurs à discuter de la prise en compte des espèces rares dans les politiques d'aménagement du territoire (PLU, SCOT et SRCE).

8. Perspectives

Les actions de préservation du Sonneur à ventre jaune sont mises en avant en 2015 dans le cadre d'un projet de Contrat nature (financement du Conseil régional) porté par le PNR Normandie Maine sur un territoire allant du bocage de Vernie aux Alpes Mancelles. Ce contrat permettra de restaurer et de créer des milieux favorables à l'espèce. Quelques secteurs offrent encore des habitats favorables à l'espèce, des actions bénévoles de prospection devraient voir le jour en 2015.

Une rencontre technique interrégionale (Haute-Normandie, Centre, Poitou-Charentes et Pays de la Loire) avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PNA Sonneur à ventre jaune qui œuvrent à la préservation de petites stations est en cours de préparation pourrait être envisagée en 2016.

Il reste à renforcer l'animation du réseau régional et conforter le partage des informations concernant l'espèce aux différents partenaires, notamment en ce qui concerne la veille écologique (indispensable dans certain cas).

Annexes

**Relevé de notes de Arnaud Le Nevé et Olivier Vannucci
Copil du PNA Sonneur à ventre jaune en région Pays de la Loire
le 11 février 2014**

Personnes excusées :

- Françoise Peyre, DREAL PDL

Personnes présentes :

- Maud Courcelaud, AE Loire Bretagne
- Frédéric Lécureur, LPO Sarthe
- Julien Moquet, LPO Sarthe
- Cyrille Biegala, PNR Normandie-Maine
- Mickaël Mimaud, PNR Normandie-Maine
- Jézabel Joalland, Conseil Général de la Sarthe
- Karine Limanton, Conseil Général de la Sarthe
- Thibaut Larduinat, DDT 72
- Pierre Minot, DDT 72
- David Quinton, CPIE Mayenne Bas-Maine
- Rémi Bouteloup, CPIE Mayenne Bas-Maine
- Benoît Marchadour, Coordination LPO PDL
- Loïc Bellion, CPIE Loire et Mauges
- Claire Chatagnon, MNE
- Patrick Blanchard, CRPF des Pays de la Loire
- Pierre Duchemin, CEN Sarthe
- Dominique Bergeal, CEN Sarthe
- Olivier Vannucci / Animateur régional du PNA, CEN Sarthe
- Cédric Baudran / Animateur national du PNA, ONF
- Arnaud Le Nevé / DREAL Pilote PNA

1. Intervention de la DREAL (Arnaud Le Nevé) : présentation de l'outil « Plan national d'actions »

Voir diaporama pdf en annexe du présent relevé de notes.

Répondant aux Directives européennes « Oiseaux » et « Habitats », les PNA sont un outil national de conservation de la nature pour le maintien et/ou la restauration des espèces en déclin vers un bon état de conservation. Ils visent donc à définir les actions nécessaires à la conservation de ces espèces.

Ils constituent également un volet important de la politique nationale en matière de conservation de la nature, et constituent un des moyens de stopper la perte de biodiversité, objectif de la Stratégie nationale pour la biodiversité de 2004.

Historiquement, les PNA existent depuis 1996 (au début ils s'appelaient « Plans nationaux de restauration »). La stratégie nationale pour la biodiversité en 2004 et son plan d'action patrimoine naturel en 2005 ont souligné l'intérêt des PNA et la nécessité de les rénover et de les renforcer.

Ainsi, le Grenelle de l'environnement (2007), a rappelé l'importance des PNA pour contribuer à l'engagement de la France de stopper la perte de biodiversité, a annoncé l'élaboration de nouveaux plans pour les espèces les plus menacées selon les listes rouges (UICN).

Les deux lois Grenelle leur ont donné une reconnaissance législative (art. 23 de la loi Grenelle I et art. 129 de la loi Grenelle II).

Entre 2008 et 2010, trois circulaires et une note du ministère précisent le cadre juridique de leur mise en œuvre (circulaire DEB/PVEM n°08-04 du 13 août 2008, Circulaire DEB/PVEM n°08-07 du 3 octobre 2008, Circulaire DEB/PVEM n°09-04 du 8 septembre 2009, Note DEB/PVEM du 24 septembre 2010).

Les deux objectifs principaux des PNA sont de :

- clarifier et structurer la stratégie de la France visant la reconquête de l'état de conservation de l'espèce ;
- faciliter l'intégration de la protection de l'espèce dans les politiques sectorielles.

La méthode consiste à :

- concerter tous les acteurs concernés (État, établissements publics, acteurs socio-économiques, gestionnaires d'espaces naturels, collectivités territoriales, associations de protection de l'environnement, universitaires...),
- définir un programme d'actions complet, validé et connu de tous,
- mettre en place des actions volontaires ; les PNA sont non opposables mais engagement de l'État (pouvant conduire à la prise de décisions réglementaires).

Le programme d'actions est décliné sur 5 ans, selon trois axes, animés et coordonnés par un animateur national et si possible régional :

- Connaissance : état des lieux et organisation d'un suivi des populations de(s) l'espèce(s) concernée(s) et/ou de leurs habitats naturels ;
- Gestion, conservation : mettre en œuvre des actions favorables à la restauration de ces espèces et de leurs habitats ;
- Communication : informer les acteurs concernés et le public.

Chaque plan est validé en CNPN.

Par exemple, les PNA visent à intégrer la protection des espèces dans les activités humaines et dans les politiques publiques.

Ils sont diffusés largement auprès des ministères, des services déconcentrés et sont en ligne sur le site du ministère en charge de l'Écologie. Les DREAL et les animateurs sont chargés de leur promotion et leur valorisation localement.

Les espèces bénéficiant d'un PNA sont choisies suivant plusieurs critères :

- le risque d'extinction (statut précisé dans les listes rouges de l'UICN),
- la responsabilité patrimoniale de la France
- les engagements internationaux (Convention de Bonn, de Berne, CITES)
- les engagements européens.

Des critères socio-économiques et culturels peuvent être pris en compte.

En juillet 2012, il existait 72 PNA en France (y compris dans les Dom) dont 25 étaient en cours de mise de œuvre (21 concernant la faune et 4 la flore). Parmi ces 72 plans, 13 concernaient des reptiles ou amphibiens :

Sonneur à ventre jaune (rédaction)
Crapaud vert (rédaction)
Cistude d'Europe (mise en œuvre)
3 lézards pyrénéens (rédaction)
Iguane des Petites Antilles (mise en œuvre)

Leptodactylus fallax (rédaction)
Émyde lépreuse (rédaction)
Pélobate brun (rédaction)
Gecko vert de Manapy (rédaction)
Tortue d'Hermann (mise en œuvre)
Lézard ocellé (rédaction)
Tortue verte (mise en œuvre)
Vipère d'Orsini (mise en œuvre)

Les PNA s'appuient sur la dimension transversale de la conservation des espèces. Les espèces ciblées deviennent de fait des espèces parapluies car les mesures de conservation qui sont réalisées en leur faveur, profitent à l'ensemble des autres espèces présentes dans les habitats concernés.

Certains PNA portent sur une espèce (le Vison d'Europe par exemple) tandis que d'autres portent sur un groupe d'espèces (Chiroptères, Odonates, plantes messicoles...).

Fonctionnement schématique des PNA :

Financements :

Chaque DREAL reçoit une dotation annuelle du ministère pour le fonctionnement de l'animation des PNA. Cette dotation est d'environ 2 500 euros par PNA et par an. Elle s'élève à 20 000 euros pour une DREAL coordinatrice d'un PNA.

En Pays-de-la-Loire, la DREAL finance actuellement le fonctionnement de l'animation des 7 PNA déclinés à hauteur de 5 000 à 7 000 euros par an.

Depuis 2013, les Agences de l'Eau ont la possibilité de cofinancer les études et les travaux de restauration.

Bilan annuel et Copil :

L'animateur national ou régional dresse un bilan annuel des actions réalisées et des marges de progrès restantes. Le Copil permet de valider ce bilan et de discuter des actions à prévoir pour l'année à venir. Le bilan annuel est l'occasion de valoriser l'ensemble des actions en faveur de l'espèce visée, pas seulement celles ayant bénéficié spécifiquement de subventions dédiées.

2. Notes sur les discussions et échanges au cours du Copil :

Un rapide tour de table est effectué.

Thibault Larduinat :

Le Feader, maintenant géré par les Régions, va financer de nouvelles MAEC, élargies à des territoires plus vastes que précédemment, y compris hors des sites Natura 2000. Parmi les critères permettant de retenir ces territoires, on trouve les zones de présence d'espèces de Vingt PNA prioritaires mais celui du Sonneur à ventre jaune ne fait pas partie de la liste.

Olivier Vannucci :

La communication est une priorité de ce PNA en région Pays-de-la-Loire car c'est un moyen important de mettre en œuvre une autre action prioritaire qui est la recherche de petites populations isolées. Parmi les moyens de communication, nous avons notamment :
le Parc naturel régional Normandie-Maine qui prévoit une page dédiée sur son site internet,
les opérations « Un Dragon dans mon Jardin ».

CMR

Olivier Vannucci :

Existe-t-il, via l'animation nationale du PNA, la possibilité de s'équiper d'un logiciel de reconnaissance type « empreintes digitales », pour faciliter les analyses dans le cadre des opérations de CMR ?

Cédric Baudran :

Oui, c'est envisageable car Lex Hiby a développé un logiciel "Extract Compare" qui permet la reconnaissance. Il doit coûter environ 800 puis il faut compter plusieurs centaines d'euro pour aider au traitement des données chaque année. Nous allons regarder s'il existe d'autres logiciels de ce type. Il est associé à un protocole de prises de vue.

Génétique des populations, réintroduction

Olivier Vannucci :

Existe-t-il des études génétiques au niveau national ?

Cédric Baudran :

Il est prévu de dresser la cartographie génétique globale de l'espèce au niveau national mais c'est un travail de longue haleine qui nécessite des moyens. Par ailleurs, il semble qu'il faille prévoir au moins 30 prélèvements par station donc cela exclut les très petites stations.

Benoît Marchadour :

Oniris envisage de s'équiper de matériel permettant de stocker du matériel biologique en vue d'analyses (génétiques) ou autre ultérieures. Il s'agirait d'une bio-banque qui pourrait être disponible pour des travaux de recherche. Le cas échéant, il faudrait envisager des prélèvements systématiques d'échantillons de salive par ex. lors de suivis (notamment CMR). La recherche du Sonneur grâce à l'ADN environnemental est une piste à approfondir. Le ratio coût/efficacité est peut-être intéressant. À voir pour se renseigner auprès du labo GECCO (Jean Secondi) de la Faculté d'Angers qui a pu tester pour le Xénope. Cette méthode peut-être un complément sur de l'inventaire qualitatif.

Cédric Baudran :

L'ADN environnementale peut servir ou desservir l'action d'amélioration de la connaissance (le Sonneur peut séjourner sur de courte période dans des habitats peu favorables, lors de ses déplacements). Il est difficile pour l'instant d'affirmer que cette méthode est fiable à 100 %, néanmoins cela reste une piste pour l'avenir... à tester !

Thibaut Larduinat :

Peut-on envisager une réintroduction de l'espèce en Pays-de-la-Loire dans les stations adéquates c'est à dire avec une gestion adaptée à l'espèce et pérenne ?

Cédric Baudran :

Les questions de la translocation et de la réintroduction sont très délicates sur le plan scientifique ; en matière de génétique, être trop interventionniste n'est jamais bon. Par contre, cela est possible à condition de pouvoir élever en captivité des individus génétiquement proches des populations historiques donc qui ne soient a priori pas trop éloignées des stations existantes. Mais le préalable en Pays-de-la-Loire est de bien vérifier s'il n'existe pas de petites populations méconnues.

Olivier Vannucci :

C'est pour cette raison que l'effort 2014 est mis sur la prospection. La conservation viendra à partir de 2015.

Protection réglementaire ou contractuelle, animation foncière, stratégie de conservation autour des stations actuelles

Olivier Vannucci :

En termes de conservation et de communication, une priorité serait de privilégier la communication avec le monde agricole (Chambre d'Agriculture, ADEAS CIVAM,...).

Cédric Baudran :

Oui, c'est aussi une priorité nationale, mais elle sera menée après l'action avec les acteurs du monde forestier

Arnaud Le Nevé :

Le statut foncier et les outils de protection pour les deux stations existantes ne constituent-ils pas des questions prioritaires à aborder pour la conservation durable de ces stations ?

Frédéric Lecureur :

Le cas de la carrière de Ségrie est particulier. Le site appartient au carrier. Les relations aujourd'hui sont bonnes et une relation de confiance s'est installée. Il ne faudrait pas qu'une couche de protection réglementaire vienne effrayer le carrier et compromette les bonnes relations actuelles.

Patrick Blanchard :

De plus, ce serait un signal négatif fort auprès des propriétaires privés qui ne les encourageraient pas à signaler la présence de l'espèce, voire qui pourrait se traduire par la destruction de stations.

Thibault Larduinat :

Le classement en Natura 2000 nous aiderait cependant pour le montage de dossiers mobilisant des financements européens. De plus la création d'un site Natura 2000 serait parfaitement justifier car c'est dispositif principal prévue par la directive habitat pour améliorer l'état de conservation d'une espèce pour laquelle ce dernier est défavorable, ce qui est le cas du sonneur à ventre jaune.

Benoît Marchadour :

Le classement en Znieff n'engage à rien et reste intéressant en terme de porter à connaissance.

Dominique Bergeal :

Rien ne nous empêche aujourd'hui d'avoir une politique d'animation foncière à proximité des sites actuels, dans des secteurs favorables, pour améliorer l'état de conservation de l'espèce, notamment en termes de corridor écologique et de futures stations.

Arnaud Le Nevé :

A ce titre, il faudrait prévoir de dresser la cartographie de l'occupation du sol entre les deux sites actuels, pour évaluer l'état de la fonctionnalité des corridors naturels, les contraintes à lever et les atouts à préserver.

Le Conseil général pourrait intervenir au titre des ENS pour préserver ces éléments de corridor ou prévoir de futures stations à sonneur.

Veille écologique

Olivier Vannucci :

Pour l'amélioration de la préservation des stations, il est prévu de rencontrer l'ONEMA et l'ONCFS (Police de l'environnement). Ces deux organismes seront informés de la localisation des stations, ils pourront alors effectuer un passage sur ces sites lors de leur ronde de surveillance.

Frédéric Lecureur :

Il est préférable qu'ils ne passent pas sur le site de la carrière CEMEX pour éviter de mettre une pression supplémentaire au carrier.

Disponibilité publique des données

CG72 :

De notre côté, nous sommes aussi confronté au manque de disponibilité des données dans le cadre des études d'impact (projets éoliens, révisions de PLU...).

Arnaud Le Nevé :

La base de données de la DREAL est vide en dehors des Znieff.

Benoît Marchadour :

Sur Géopal, il est possible de mettre en place des couches d'alerte, par ex à l'échelle communale, avec des listes d'espèces à enjeux. Nous avons mis en place une couche d'alerte avec les données du réseau LPO (bases de données VisioNature) mais il faudrait aller plus loin.

Olivier Vannucci :

Géopal pourrait être un outil complémentaire pour mettre en place une couche d'alerte pour les espèces de PNA.

Maud Courcelaud :

Quelle information prévoir auprès de l'autorité environnementale dans le cadre de la révision des PLU ?

Frédéric Lecureur :

Il est important de participer à la révision des PLU est d'intégrer les enjeux sonneur.

PNRNM :

Cela n'est pas un souci pour nous car notre avis est sollicité systématique pour les communes adhérentes au parc.

Tour de table des projets 2014

David Quinton :

- sensibilisation dans le cadre de l'opération « Un Dragon dans mon Jardin » et croiser les informations avec MNE sur les stations historiques de l'espèce.
- prospections sur un site historique et élargir autour

MNE :

- recherche à proximité des sites limitrophes en Sarthe
- conférence sur le sonneur en octobre 2014, c'est une occasion de faire un bilan des actions

PNRNM :

- sensibilisation des communes du parc et à l'extérieur à proximité
- page dédiée sur le site internet, utilisant des outils de communication existants,
- envoi d'un dépliant à tous les habitants ?

CEN Sarthe :

- étude CMR sur le site de Vernie et prospection des communes à l'est de la forêt de Sillé-Le-Guillaume.
- gestion conservatoire de 4 mares et un fossé
- mise en évidence de corridors entre les deux stations encore viables à l'heure actuelle en Sarthe

LPO Sarthe :

- prospection sur un périmètre d'un kilomètre autour de la carrière CEMEX
- suivi trimestriel du site de Ségrie
- gestion conservatoire des fossés et vasques

Arnaud Le Nevé :

Côté DREAL, il faut prévoir la prise d'un arrêté de pénétration dans les propriétés privées. Il nous faut donc la liste des personnes à autoriser et la liste des communes concernées. Il faut aussi prévoir une

demande de dérogation pour la capture-relâcher pour permettre la prise de photos du ventre en cas de découverte.

COPIE Sonneur à ventre jaune (11 février 2014)
CEN Sarthe

Nom Prénom	Fonction	Signature
VANUCCI Olivier	Chargé d'études Faune CEN Sarthe	
BERGEAL Dominique	DIRECTEUR CEN SARTHE	
LE NEVÉ Arnaud	DREAL PDL	
COURCELAUD Maud	Agence de l'eau Loire Bretagne	
DUCHEMIN Pierre	Président CEN Sarthe	
BLANCHARD Patrick	CRPF des Pays de la Loire	
CHATAGNON Cléa	Marsenne Nature Environnement	
BELLION Loïc	CPFE Loire et Mayenne	
BOUTELOUP Rémi	CPFE Mayenne - Bas Maine	
MARCHADOUR Anat	Coordination LPO PDL	
QUINTON David	CPFE Mayenne - Bas Maine	
MINOT Pierre	DDT 72	
LARDUINAT Théobald	DDT 72	
LIGNANTON Karine	CG 72	
JOALLAND Jézabel	CG 72	
HIMAUD Michaël	PNR Normandie - Maine	
BIEGALA Cyrielle	PNR Normandie - Maine	
HOGUET Julien	LPO Sarthe	

BAUDRAN Cecile ONF - Animateur national du PNA
LECOUREUR Frédéric LPO LPO Sarthe.

**Projet de demande de subvention
(hors contrats Natura 2000 et fonctionnement)**

Cette fiche ne constitue en aucun cas une demande de subvention, elle a pour objet d'informer la DREAL sur les projets à venir pour la préparation de la programmation financière.

Intitulé complet du projet :

*Réactualisation des connaissances sur la répartition géographique de *Bombina variegata* sur les départements de la Sarthe et de la Mayenne.*

Maître d'ouvrage :

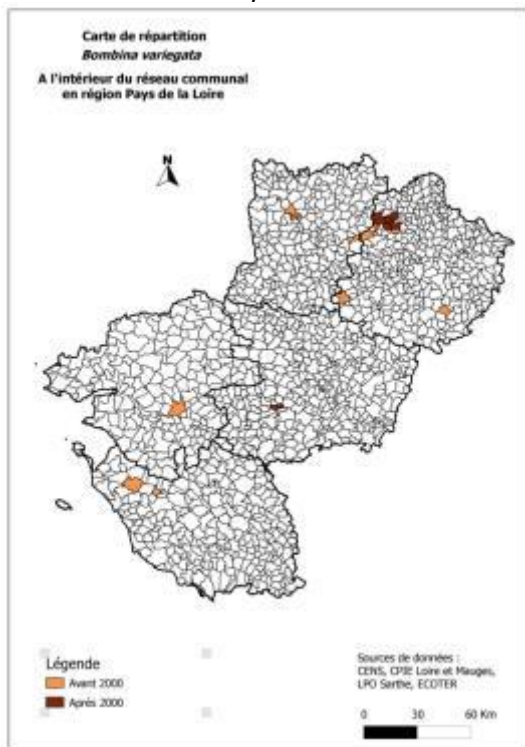
CENS

Maître d'œuvre :

CENS, MNE, CPIE MBM, ONF et LPO 72

Localisation géographique (joindre une carte éventuellement) :

Pour la Sarthe, le secteur est de la forêt domaniale de Sillé-le-Guillaume et deux communes du nord-ouest de la Mayenne. A voir avec l'ONF le secteur de Bercé.



Cf. déclinaison régionale PNA Sonneur à ventre jaune.

Description de l'opération (objet, travaux, étude, résultat attendu, durée...) :

Contexte et objectifs :

Dans le cadre du PNA *Bombina variegata* (déclinaison régionale validée en juin 2013), un état des lieux concernant l'espèce semble indispensable avant toutes mesures de gestion conservatoire (cf. fiche actions C.1). L'année 2014 représenterait alors l'état initial des connaissances sur sa répartition contemporaine permettant ainsi d'élaborer une stratégie dans la mise en œuvre d'actions concrètes de préservation et de gestion du Sonneur à ventre jaune à long terme (notamment le temps de la déclinaison du PNA).

Objectifs attendus :

- Améliorer la connaissance sur la répartition géographique de l'espèce sur la Mayenne et la Sarthe
- Apporter des éléments concrets à la connaissance des métapopulations
- Favoriser les relations entre propriétaires/gestionnaire et structures naturalistes
- Animation foncière : Réaliser un annuaire des propriétaires et gestionnaires des parcelles abritant les stations
- Fédérer les structures naturalistes sur la conservation d'une espèce emblématique

Description de l'action :

En 2014, des inventaires de terrain seront réalisés. Chaque site pré-identifié (cf. déclinaison régionale du PNA) sera inventorié à deux périodes de l'année suivant le cycle biologique de *Bombina variegata*. Une formation des prospecteurs sera prodiguée en amont et/ou pendant la phase de terrain pour améliorer les efforts de prospection et aider à la reconnaissance de l'espèce sur le terrain.

Chaque structure partenaire passera à deux reprises sur des sites historiques où l'espèce a déjà été observée et au besoin élargie le rayon de prospection à 2 voire 5 kilomètres suivant la disponibilité en habitats aquatiques. La période retenue est de mai à septembre.

Chaque propriétaire sera contacté dans la mesure du possible afin d'envisager à minima la signature d'une convention (ou location ou acquisition de parcelle(s)) dans le but de préserver les stations ou d'améliorer la gestion existante (si il y en a une).

Par l'intermédiaire des prospections de terrain, chaque individu rencontré aura la face ventrale photographiée (base de données indispensable pour connaître les dynamiques de populations à plus ou moins long terme).

Par une nouvelle étude Capture-Marquage-Recapture qui permettra d'évaluer la taille des populations et de la comparer à celles de 2013 réalisée sur la carrière CEMEX à Ségrie par la LPO Sarthe et également avec l'étude de 2008 sur les deux sites : Ségrie et Vernie. Cela permettra d'évaluer les variations démographiques des populations par la même occasion.

Périmètre de protection :

RN

Natura 2000

PNR

Site classé

Autre (préciser) : ENS

Autorisations requises au titre des travaux (ex. loi sur l'eau, loi de 1930...) :

Des demandes de dérogation pour autoriser la capture des Sonneurs à ventre jaune seront demandées par les structures participant aux inventaires.

Estimation coût opération et plan de financement prévisionnel (HT ou TTC selon le cas) :

Prospections de terrain et étude CMR :

- CENS

Stagiaire 6 mois Master1 ou 2 ou Licence 3 ou BTS GPN pour effectuer un programme CMR sur le site de Vernie et prospection sur les communes avec présence historique (Pezé le- Robert, Mont saint Jean, Douillet le Joly, Ségrie, Vernie, Saint Aubin de Loquenay, Montreuil le Chétif)
Stagiaire sur 6 mois : 6 mois x 440 € = 2 640 €

- LPO 72

Prospections de l'ensemble des habitats de substitution (à la carrière en fin d'activité) favorables dans un rayon de moins d'1 kilomètre autour de la carrière CEMEX (5 x 400 €) : 2 000 €

Frais de déplacement 75 km x 0.5 x 5 = 187.50 €

- MNE

Prospections des communes de Voutré et Torcé Villiers en Charnie (2^{ème} secteur connu dès 1982, fréquenté par l'espèce au moins jusqu'en 1988) et les communes mayennaises au nord de la forêt de Sillé-le-Guillaume, soit Assé le Béranger et de St Georges sur Erve. 6 données historiques dans la base de données de MNE. (10 x 420 €) : 4 200 €

- CPIE MBM

Prospections sur les sites historiques : Alexain / La Bigotière / Placé / St Germain le Guillaume (1^{er} secteur découvert en Mayenne en 1979 et connu jusqu'en 1982).
(5 x 450 €) : 2 250 €

Formation technique :

- CENS (2 x 450€) : 900 €

Animation et sensibilisation du grand public (appel à témoin):

- PNR Normandie Maine

Encart dans les bulletins municipaux et des communautés de communes des 7 communes dans un premier temps et diffusion du poster sur les amphibiens

Une page internet sur le sonneur à ventre jaune

Réalisation d'un 8 pages sur les amphibiens (avec une feuille encartée sur toutes les manifestations des structures sur cette espèce ou les amphibiens en général, des exemplaires seront remis aux autres structures -> option possible : diffusion dans toutes les boites aux lettres (Pezé le- Robert, Mont saint Jean, Douillet le Joly, Ségrie, Verny, Saint Aubin de Loquenay, Montreuil le Chétif)

Réalisation de 2 interventions durant fréquence grenouille pour sensibiliser sur cette espèce et les autres amphibiens.

Création d'une page web sur le site du Parc, dans l'esprit Wanted des CPIE

Diffusion d'une plaquette, réadaptation locale de la plaquette nationale (voir avec Cédric Baudran)

3 000 €

- CPIE MBM

Rédition du poster « Les amphibiens des Pays de la Loire » en 500 exemplaires 500 €

Type papier : MAINE GREEN Gloss FSC 135 g

Deux Animations (dont une $\frac{1}{2}$ journée de préparation). (3 x 250) 750 €

- MNE

Conférence sur le Sonneur à ventre jaune (2.5x 420) : 1 050 €

Suivi stagiaire et rédaction synthèse :

- CENS

Encadrement stagiaire + rédaction de la synthèse annuelle

Suivi du stagiaire sur 6 mois par CENS : 2j/mois x 450€ = 5 400 €

Rédaction du rapport 7j + SIG 5j x 450 = 5 850 €

Soit 11 250 €

Réunions, déplacements

2 j par structure

450 CENS 900 €

450 CPIE MBM 900 €

420 MNE 840 €

400 LPO Sarthe 800 €

Soit un coût de 3 440 €

Soit un total global de **32 167.50 €**

Plan de financement envisagé :

Agence de l'eau Loire Bretagne 70% : **22 517.50 €**

Région des Pays de la Loire : **7 010.25 €**

Conseil Général de la Sarthe : **2 640 €**

Ordre de priorité parmi les actions que vous proposez :

Numéro d'ordre : 1

Justifications :

Si l'on en juge par les dernières études le concernant en Pays de la Loire (*MARCHADOURB. (coord.), 2009 Mammifères, Amphibiens et Reptiles prioritaires des Pays de la Loire. Coordination régionale LPO Pays de la Loire, Conseil Régional des Pays de la Loire, 125p. & BERGEAL D. & FOLENFANTA., 2009. Le Sonneur à ventre jaune (Bombina variegata) dans le*

nord-ouest de la Sarthe. Conservatoire du Patrimoine Naturel Sarthois, 112p), sa répartition connue en 2012 est limitée à cinq communes connexes dans le nord-ouest de la Sarthe. Ces communes accueillent la dernière métapopulation actuellement connue en Pays de la Loire, composée de deux sous-populations et de plusieurs micro-stations. Le PNA doit permettre d'aller plus loin et de renforcer à terme les populations ligériennes.

Observations complémentaires (contexte général, difficultés...)

La recherche de co-financeurs a débuté, la Région PDL a répondu favorablement à notre demande. On verra en septembre pour valider leur budget. Le CG 72 semble intéresser, une nouvelle prise de contact se fera vers le 22 août pour finaliser le budget.



Découvrir le Sonneur à ventre jaune

en Pays de la Loire



À la fois prédateur...

les adultes et juvéniles se nourrissent principalement d'insectes, de mollusques, de vers de terre. Les têtards mangent essentiellement des algues.

...et proie

les têtards sont des mets de choix pour les poissons, les castors et les oiseaux. Ces derniers se nourrissent également d'adultes ou de juvéniles.

...mais pas sans défense !

Pour dissuader ses prédateurs, le Sonneur à ventre jaune arbore une couleur vive sur sa face ventrale qui prêterait de sa toxicité. Si le prédateur persiste, le Sonneur à ventre jaune sécrète alors une toxine, qui le rend inesthétique.



Position de défense

Son habitat

Le Sonneur à ventre jaune fréquente une multitude d'habitats, terrestres comme aquatiques, tout au long de l'année. Son milieu aquatique de prédilection correspond à une pièce d'eau de petite taille, peu végétalisée et souvent ombragée, comme les ornières forestières, les fossés, mares, ruisseaux. Les milieux terrestres propices à l'espèce sont les prairies, les vergers mais aussi les bois.

CARTOGRAPHIE DE LA PRÉSENCE DU SONNEUR



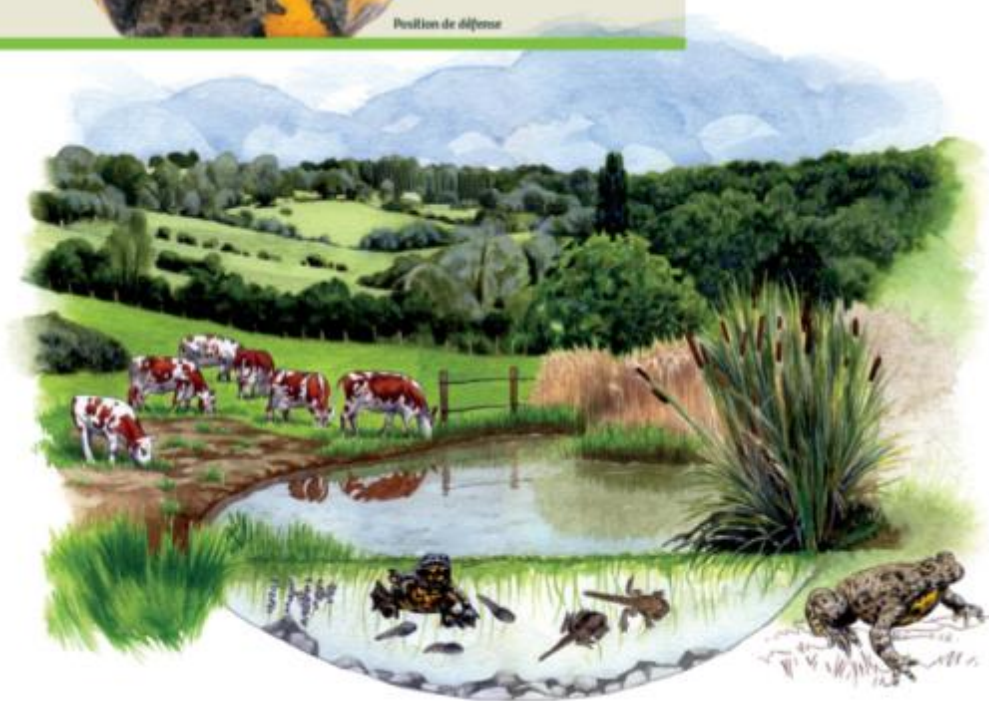
L'espèce est considérée comme disparue en Loire-Atlantique et en Vendée

Les causes de sa disparition

Depuis le début du 20^e siècle, le Sonneur à ventre jaune décline fortement en Europe de l'Ouest. Les activités de l'homme impactent ses habitats et sont à l'origine de ce déclin : dégradation des zones humides, pollution par les produits phytosanitaires, arasement des talus, arrachage de haies et débordage du bois au printemps en forêt. D'autres actions impactent directement l'espèce, comme l'introduction de poissons dans les mares, prédateurs redoutables des larves et des têtards, qui poussent le Sonneur à ventre jaune à abandonner ses zones de reproduction.



Dans la mare, pas de poissons !



Conseils et bonnes pratiques

Entretien ou restauration des zones humides

- Ces interventions doivent être partielles, afin de laisser des zones refuges, et doivent être réalisées pendant la période d'hivernation (novembre à février).
- Créer la végétation des bords de mares par une fauche mécanique ou manuelle.
- Rajeunir occasionnellement une partie de la zone humide par curage (sur les deux tiers de la surface au maximum) si elle se comble.



Création de nouveaux milieux

- Creuser une mare dans une prairie (5 à 10 m² suffisent) en respectant la législation en vigueur.
- Préserver des dépressions sur la zone de suintement des eaux (sarnies de tracteurs).
- Veiller à ce que ces nouvelles pièces d'eau soient ensauvées (exposition sud/sud-ouest), non isolées (à quelques centaines de mètres au plus de zones boisées, de fossés, de ruisseaux...) et limiter l'apparition d'arbres ou d'arbustes.

Gestion du milieu terrestre

- Le milieu terrestre est utilisé toute l'année par le Sonneur à ventre jaune qui y trouve, en été, un refuge en cas d'assèchement des sites en eau, et en hiver, des micro-habitats pour hiverner.
- Lors des travaux de débroussaillage ou de restauration de milieux humides, il est préférable de laisser ou de mettre en place des branchages, des souches, des tas de pierres ou de bois à proximité des pièces d'eau pour que le Sonneur puisse s'y abriter.



Avec le soutien financier de :

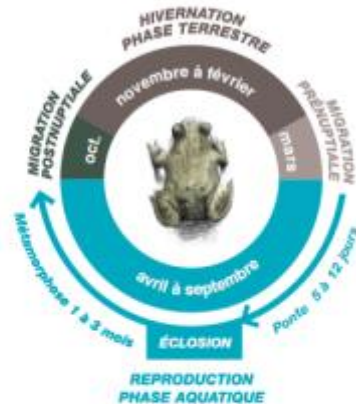


Le Sonneur à ventre jaune est un petit crapaud mesurant de 4 à 5 cm. Il présente un corps aplati. Sa tête se caractérise par un museau arrondi et des yeux proéminents. Les mâles sont plus petits que les femelles (dimorphisme sexuel).

Son cycle de vie

Les femelles ne se reproduisent pas nécessairement tous les ans, mais elles peuvent pondre plusieurs fois lors de la saison de reproduction. Durant cette période, la femelle ne pond pas plus de 300 œufs (pour comparaison le Crapaud commun pond environ 5000 œufs). La maturité sexuelle est atteinte à partir de la deuxième année.

Le Sonneur à ventre jaune a une durée de vie remarquable, pouvant atteindre 10 à 15 ans dans la nature.



Face ventrale jaune, marquée par des tâches gris-plomb

MIGRATION PRÉNUPTIALE

- La migration pré-nuptiale permet au Sonneur à ventre jaune de quitter son lieu d'hivernage pour rejoindre son site de reproduction, généralement situé à proximité.

REPRODUCTION

- La reproduction se déroule exclusivement en phase aquatique. Elle est liée à la présence de points d'eau temporaires. Les pics de ponte sont observés lors des précipitations. Les mâles chantent pour signaler leur présence et marquer leur territoire.

MIGRATION POSTNUPTIALE

- La migration postnuptiale permet aux adultes et aux juvéniles de l'année de gagner les sites d'hivernage.

HIVERNAGE

- La période d'hivernage est une phase terrestre chez les batraciens. Le Sonneur à ventre jaune trouve refuge dans des souches, ou sous des pierres. Il peut aussi passer l'hiver enfoui dans la mousse, l'humus ou même la vase.



Pupilles en forme de cœur

Une espèce protégée !

Le Sonneur à ventre jaune est protégé au niveau européen et en France depuis 2007. Il est strictement interdit de le détruire, le capturer, le perturber, le transporter, le vendre ou l'acheter, ainsi que ses œufs. Son habitat est également protégé.

Il est interdit...



AVIS DE RECHERCHE

Aidez-nous à mieux connaître les populations de Sonneur à ventre jaune en nous signalant vos observations

Pour en savoir plus, contactez-nous !

MAYENNE - BAS-MAINE
 Tél. 02 43 02 79 62
accueil@centresauvage.org

LPO
 Tél. 02 43 85 96 65
sarthe@lpo.fr

Conservatoire d'espaces naturels Sarthe
 Tél. 02 43 77 17 65
www.sarthe@conservatoire-nature.fr

MAYENNE
 Tél. 02 43 02 97 56
meyennaises.environment@wanadoo.fr

Parc naturel régional Normandie-Maine
 Tél. 02 33 81 75 75
info@parc-normandie-maine.fr

Office National des Forêts
 Tél. : 02 40 71 25 12
ag.sarthe@onf.fr

Le Sonneur à ventre jaune bénéficie d'un Plan National d'Actions. Cet outil permet d'améliorer les connaissances sur l'espèce et de mettre en œuvre des actions de préservation et de gestion.